

**Conditions et modalités d’accès aux financements d’Afiliatys**

Dans un souci de transparence et d’information, l’Assemblée Générale d’Afiliatys, réunie

Le 24 juin 2019, a demandé que son site précise lesdites conditions et modalités, à l’instar des critères de soutien de l’association à des projets/actions à caractère social, culturel ou

Humanitaire (cf. encadré ci-dessous).

**Conditions**

Le périmètre d’intervention d’Afiliatys se limite aux Etats membres de l’Union européenne.

Les projets /actions spécifiques doivent :

* Être à forte lisibilité ;
* Révêtir un caractère social, culturel ou humanitaire correspondant aux objectifs d’Afiliatys
* Etre présentés :
  + Par l’association sociale, culturelle et humanitaire responsable de leur préparation et mise en œuvre ;
  + Par des bénévoles et/ou volontaires émanant du personnel des Institutions européennes directement impliqués dans leur proposition et réalisation ;
  + Par un fonds de recherche médicale…
* Pouvoir être dûment identifiés comme ayant été soutenus (en totalité ou partiellement) par Afiliatys (exemple : salle « Afiliatys » dans une maison de répit).

Un rapport de bonne exécution sera adressé à Afiliatys en précisant leur impact sur le ou les

bénéficiaires, voire la nécessité de les poursuivre.

**Principes**

* Toute subvention est exclue, à l’exception de celles destinées à des fonds de recherche (cancer, Parkinson, mucoviscidose…) pour autant que son affectation soit dûment précisée.
* Les frais opérationnels et/ou récurrents ne sont pris en charge que s’ils sont strictement liés à la mise en œuvre des projets/actions soutenus et conditionnent leur réalisation et/ou leur fiabilité. Sont, entre autres, entendus comme frais opérationnels : la location de locaux ou de matériel, le recours à des spécialistes idoines ou à une expertise spécifique.

**Modalités d’accès**

Seulement l’association demanderesse (ou autres entités idoines) peut soumettre une demande de financement.

Cette demande est à adresser à [soutien@afiliatys.eu](mailto:soutien@afiliatys.eu) , laquelle doit préciser :

* Sa/ses mission(s)
* L’objectif et l’impact recherché
* Les moyens humains et/ou matériels à mettre en œuvre de part et d’autre.

Les demandes soumises par des intermédiaires (personnes physiques ou morales, quelles qu’elles soient) ne sont pas acceptées.

Si le projet comprend des travaux, la fourniture de matériel ou d’équipements spécifiques (exemple : jeu de plein air), le recours à des spécialistes ou à une expertise extérieure spécifique, la demande doit être accompagnée d’un devis détaillé y relatif.

IMPORTANT : Afiliatys n’acceptera aucune demande de soutien avec effet rétroactif, à savoir une fois les projets/actions terminés ou en cours d’exécution.

**Critères de soutien d’Afiliatys à des activités sociales, culturelles ou humanitaires**

Conformément à sa raison sociale, Afiliatys peut soutenir des projets et des actions d’intérêt collectif pour ses membres et leurs familles (i.e. leurs partenaires et leurs enfants) et contribuant à la visibilité d’Afiliatys ou à leur engagement solidaire, tels que

* Les actions sociales à leur avantage, en particulier l’organisation de célébrations festives ou de manifestations culturelles ;
* Les actions contribuant à leur bien-être, en particulier celles pour la protection ou l’amélioration de leur santé, soit au moyen de polices d’assurance appropriées, soit par leur participation active à des activités contribuant à leur santé, telles que les challenges sportifs, soit par leur soutien à la recherche médicale ;
* Les actions facilitant leur intégration dans leur pays d’accueil, notamment par leur propre
* Implication dans des activités de volontariat. A cet égard, la priorité sera accordée à la promotion de leur implication dans des actions ou des projets caricatifs ou humanitaires, notamment la lutte contre les maladies, la pauvreté et l’exclusion sociale, ou au profit des personnes malades ou défavorisées.

En règle générale, les coûts de fonctionnement récurrents ne seront pris en charge – soit en partie, soit en totalité – que s’ils sont strictement liés à la mise en œuvre effective de l’action ou du projet soutenu.